

Économisez jusqu'à

200 \$

sur vos lentilles cornéennes
**mediflex^{MD} elite 1 jour, supreme 1 jour
et aquafinity e-comfort**

mediflex^{MD} elite 1 jour

200 \$ sur 8 boîtes de 90 lentilles,
80 \$ sur 4 boîtes de 90 lentilles

mediflex^{MD} supreme 1 jour

200 \$ sur 8 boîtes de 90 lentilles,
80 \$ sur 4 boîtes de 90 lentilles ou
40 \$ sur 2 boîtes de 90 lentilles

mediflex^{MD} aquafinity e-comfort

50 \$ sur 4 boîtes de 6 lentilles

ÉCONOMIES
POUR LES
NOUVEAUX
PORTEURS

Soumettez votre
demande de remise
en ligne maintenant sur
CooperVisionRewards.ca

OFFRE DE MEDIFLEX^{MD}
2023/01/01 - 2023/12/31

Voir détails au verso



mediflex^{MD}
Lentilles cornéennes



GROUPE SOI
Complice de votre réussite



Dates d'achat :
2023-01-01 - 2023-12-31

Date limite de soumission :
60 jours après l'achat des lentilles

Code de l'offre :
23-1MNW1

Pour être admissible à une remise

- **Visitez** votre professionnel de la vue pour un ajustement de lentilles cornéennes.
- **Achetez** le nombre requis de produits énumérés au recto de ce formulaire, en une seule transaction.
- **Vous devez être un nouveau porteur** de lentilles cornéennes mediflex™ elite, supreme ou e-comfort. Les porteurs actuels de lentilles mediflex™ elite, supreme ou e-comfort **ne sont pas admissibles**.

Pour soumettre votre demande de remise

- 1 Achetez les lentilles cornéennes mediflex™ admissibles en une seule transaction entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2023** auprès d'un professionnel de la vue autorisé participant.
- 2 Visitez **CooperVisionRewards.ca** pour demander votre remise en ligne. Vous serez invité à téléverser les photos des documents requis et vous devrez également avoir accès à une adresse courriel valide afin de recevoir votre carte Mastercard™ prépayée CooperVision™.

Les demandes de remise en ligne doivent être soumises dans les **60 jours** suivant l'achat des lentilles. La remise est payée sous forme de carte prépayée CooperVision™ Mastercard™.

Documents requis

Pour effectuer votre demande, vous devrez téléverser une copie :

- Reçu de caisse original avec la date de l'achat des lentilles admissibles.
- Deux panneaux d'extrémité de boîte du produit (un pour chaque œil) montrant l'information de la prescription. Les photos sont acceptées.

Exemple de panneau d'extrémité

PRODUIT COOPERVISION		
BC	DIA	PWR
8,7	14,4	-3,00



Plus de 600 millions de personnes dans le monde sont aveugles ou malvoyantes, car elles n'ont pas accès à des examens de la vue ni à des corrections de la vue. Optometry Giving Sight (GivingSight.org) est la seule initiative mondiale de collecte de fonds qui vise spécifiquement ce problème, en aidant à former les professionnels locaux, à établir des centres de la vue durables et en procurant des soins oculaires là où on en a le plus besoin. CooperVision™ est fier d'être un commanditaire Platinum mondial d'Optometry Giving Sight. Pour effectuer un don, veuillez visiter www.givingsight.org/donate. Un reçu fiscal sera fourni.



CONDITIONS DE LA REMISE : Offre valide au Canada seulement. L'offre n'est pas valide là où la loi l'interdit. Conservez des copies de tous les documents pour vos dossiers. Tous les documents soumis deviennent la propriété de CooperVision™ et ne seront pas retournés. Allouer 6 à 8 semaines pour le traitement. Aucune adresse de case postale, seules les adresses municipales ou rurales sont acceptées. CooperVision™ n'est pas responsable des réponses perdues, en retard, endommagées ou non livrées. Les soumissions en retard, non conformes, frauduleuses ou en double ne seront pas honorées. Cette remise ne peut être combinée à aucune autre offre. **Les réclamations doivent être soumises en ligne dans les 60 jours suivant la date d'achat des lentilles. La remise doit être soumise en ligne au plus tard le 2024-02-28.** Les achats effectués auprès de détaillants non autorisés ou en ligne ne sont pas admissibles à la présente promotion de remise. Limite de deux (2) remises par patient, par année civile jusqu'à concurrence d'un maximum de six (6) remises par adresse physique ou adresse de courriel. La remise ÉCONOMIES POUR LES NOUVEAUX PORTEURS peut être réclamée que la première fois. La deuxième réclamation sera de la valeur d'une remise nationale. Les porteurs actuels de lentilles elite, supreme ou e-comfort ne sont pas admissibles à l'offre ÉCONOMIES POUR LES NOUVEAUX PORTEURS. Le patient recevra la valeur d'une remise nationale. Les cartes Mastercard™ prépayées sont émises relativement à l'exécution d'une demande de remboursement valide réussie. La carte et la carte virtuelle est émise par Peoples Trust Company, membre FDIC, conformément à une licence de Mastercard™ Inc. Aucun accès en espèces ou paiements récurrents. La carte peut être utilisée partout où les cartes prépayées Mastercard™ sont acceptées. La carte virtuelle peut être utilisée partout où les cartes prépayées Mastercard™ sont acceptées en ligne, ou les commandes par téléphone ou par courriel. La carte virtuelle sont valables jusqu'à 6 mois ; les fonds non utilisés seront perdus après la date de fin de validité. Les conditions générales s'appliquent. **Vous n'aurez plus accès aux fonds après la date d'expiration.** Vous trouverez les règles et les conditions complètes de la carte lorsque vous recevrez votre avis de paiement. Valable uniquement pour les ventes effectuées entre le 2023-01-01 et le 2023-12-31. CooperVision™ se réserve le droit, à son entière discrétion, de retirer ou de modifier cette offre de quelque façon que ce soit, ou de modifier ces conditions sans préavis ni obligation. Pour recevoir votre remise, vous devez répondre à chacune des exigences. Cette offre de remise sera rejetée si chacune de ces étapes n'est pas suivie. **AVIS AUX CONSOMMATEURS :** Si vous remplissez personnellement une demande de remboursement auprès d'un tiers payeur (c.-à-d. une compagnie d'assurance, un groupe d'employeurs, etc.) pour l'achat de ce produit, votre demande doit être basée sur votre paiement moins le montant de la remise. **Si votre professionnel de la vue effectue la demande,** vous devez aviser le bureau du professionnel de la nécessité de déduire le montant de cette remise du prix d'achat utilisé pour calculer la réclamation.

© 2023 CooperVision, Inc. CooperVision™ est une marque déposée de The Cooper Companies et mediflex™ est une marque de commerce déposée du Groupe SOI (Services Optométriques Inc.).

Des questions ? Consultez CooperVisionRewards.ca pour plus d'informations.

Pour obtenir de l'aide, envoyez un courriel à CooperVisionRewards@360incentives.com ou composez le 1 866 415-7216.